

Conduite d'une motocyclette (permis A)

Objectifs :

Être capable de conduire une motocyclette , en toute sécurité

Public concerné et pré-requis :

- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier.
- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans

AVERTISSEMENT : L'âge minimum pour la catégorie A est fixé à 20 ans. Toutefois, un minimum de 2 ans d'expérience de conduite de motocycles sous couvert d'un permis A2 est nécessaire avant de pouvoir conduire des motocycles de la présente catégorie

Qualification des formateurs :

Enseignant titulaire du Titre Professionnel ECSR et du CCS Deux Roues (ou du BEPECASER et de la mention Deux Roues) et, de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

Moyen pédagogiques et techniques :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/1999
- Équipement de radioguidage homologué.
- Aire d'évolution.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention "Moto-Ecole"

Effectifs :

3 élèves maximum par enseignant en
Hors circulation et 1 moto maximum
pour 4 élèves en circulation

Horaires :

Suivant vos disponibilités et celles de
l'agence, planning de formation remis en
amont

Durée :

7 heures sur une journée ou fractionnées

Programme :

A noter : Le programme ci-dessous respecte l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Séquence théorique (2 heures) :

- Présentation des élèves sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
- Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
- Conduite et produits psychoactifs

Séquence pratique hors circulation (2 heures) :

- Comportement adapté à un nouveau véhicule,
- Changement de direction,
- Le freinage
- Les techniques d'inclinaison.

Séquence pratique en circulation (3 heures) : Audit de la conduite des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

Modalités d'évaluation des acquis :

Lors de l'audit de conduite, chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation.

Sanction visée :

Attestation de suivi de formation
permettant la délivrance du Permis
de la catégorie A.